
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er mai 2017 à 19 h 30
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville
Mme Monique Vallée, conseillère de ville
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit G Gauthier, directeur d'arrondissement
Mme Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement
Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30 et l'ajourne dès le début afin de faire respecter la réglementation sur la régie interne.

La séance reprend à 19 h 54.

CA17 20 0228

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant les points suivants :

- 10.02.1 Mot de la mairesse
- 10.05.1 Félicitations
- 20.04.1 Entente sur les infrastructures

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA17 20 0229**Mot de la mairesse**

Avant de débiter nos travaux, je prends quelques minutes pour vous annoncer deux nouvelles et souligner un événement.

En premier lieu, vous vous souvenez sans doute qu'il y a un peu plus d'un an, en mars 2016, une grande dame nous a quittés. Claire Kirkland-Casgrain, avocate de formation, a été la première femme élue députée à l'Assemblée nationale, la première femme membre du Conseil des ministres et la première femme juge au Québec. Elle a marqué toute une génération en traçant la voie aux femmes en politique et à la magistrature. En 1964, c'est elle qui fut l'instigatrice de la Loi mettant fin à l'incapacité juridique des femmes. Pendant toutes ses années en politique provinciale, elle a représenté les citoyens de LaSalle, d'abord comme députée de Jacques-Cartier, puis de Marguerite-Bourgeoys.

Un an après sa disparition, il devenait possible d'honorer cette grande dame en ajoutant son nom à la toponymie montréalaise. Notre arrondissement ayant été le premier à déposer une demande en ce sens au Comité de toponymie de Montréal, j'ai le plaisir de vous annoncer que c'est à LaSalle qu'un parc portera désormais le nom de Marie-Claire-Kirkland-Casgrain. À sa séance du 24 avril, le conseil municipal de Montréal a donné ce nom à la magnifique promenade de rive que LaSalle finit d'aménager au bord du fleuve, au pied de l'aqueduc de Montréal. Je vous rappelle qu'il s'agit du legs de la Ville pour le 375^e anniversaire de Montréal. Le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain va également inclure les deux rives du canal de l'Aqueduc, du boulevard LaSalle jusqu'à l'avenue Dollard.

Je souligne la belle unanimité que cette nomination a reçue au conseil municipal, puisque des représentants de tous les partis ont tenu à souligner cette désignation toponymique et à saluer la mémoire de Mme Kirkland-Casgrain.

Dans un tout autre registre, je vous annonce qu'un promoteur immobilier, le groupe Quorum, qui termine présentement la réalisation du projet résidentiel Highlands, sur la rue Stirling, veut poursuivre ses investissements dans notre arrondissement. Fort du succès remporté par son projet de 174 unités, bientôt complété, le groupe Quorum nous a annoncé qu'il souhaiterait réaliser un projet similaire dans le quartier, qu'il appellerait Highlands II. Le site choisi serait l'îlot Wanklyn.

Mais avant d'aller de l'avant, le groupe Quorum a décidé de mener une vaste enquête pour mieux connaître la réalité du quartier et les besoins et attentes des LaSallois. Le promoteur compte envoyer près de 10 000 dépliants à tous les résidents du quartier Highlands pour les inviter à compléter un sondage en ligne d'ici la fin mai. Les résultats de ce sondage serviront à définir le projet qui serait éventuellement soumis à l'arrondissement.

Le Groupe Quorum a été très sensible aux opinions des gens du quartier avant d'amorcer son projet Highlands. Je suis certaine que la vaste consultation privée que le promoteur souhaite mener, avant même de déposer un premier projet à l'arrondissement, augmente de beaucoup ses chances de créer le projet idéal pour ce site.

En terminant, au nom de tous mes collègues du conseil, permettez-moi de saluer et de féliciter monsieur Pierre Boulanger, journaliste pour la presse hebdomadaire depuis 37 ans, dont 34 ans au Messenger LaSalle. Monsieur Boulanger assiste aujourd'hui à son dernier conseil d'arrondissement à titre de journaliste, lui qui prendra sa retraite le 26 mai prochain. Bravo pour cette belle et longue carrière. Vous avez été un acteur important dans la communauté laSalloise. Vous avez couvert la scène municipale, les organismes, les associations culturelles et sportives, contribuant à faire connaître LaSalle et les LaSallois. Avec la rigueur et l'intégrité qui vous caractérisent, avec le réseau que vous avez su développer, vous avez été les yeux, les oreilles et même la voix des LaSallois pendant plus de trois décennies ! Il s'agit d'un accomplissement exceptionnel ! Merci et bonne retraite, M. Boulanger !

Merci de votre attention.

CA17 20 0230**Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

<u>Questions posées par</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>	<u>Suivi</u>
Mme Thérèse Francoeur	Arbre – rue Maroni	
M. Yves Daoust	Débris suite au feu – rue Airlie Aires d'exercices pour chiens	

10.03

CA17 20 0231**Félicitations à Zachary Turner - médaille d'or pour sa performance en natation**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations à Zachary Turner, nageur du Club Calac LaSalle, qui a remporté une médaille d'or au 50m libre lors des Championnats « Groupe d'âge AA » présentés au Centre aquatique de Pointe-Claire du 24 au 26 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA17 20 0232**Félicitations à M. Pierre Boulanger - retraite après 37 ans de carrière**

Attendu que M. Pierre Boulanger prendra sa retraite le 26 mai 2017, après 37 ans de carrière comme journaliste, dont les 34 dernières au Messager LaSalle;

Attendu que M. Boulanger a été un acteur important de la communauté laSalloise, lui qui a consacré toutes ces années à couvrir les scènes municipale, sportive, culturelle et communautaire de LaSalle;

Attendu que M. Boulanger s'est démarqué tout au long de sa carrière par sa passion, son intégrité, son ardeur au travail, sa rigueur et son style d'écriture;

Attendu que M. Boulanger a été récompensé à plusieurs reprises par l'industrie de la presse hebdomadaire pour la qualité de son travail en remportant plusieurs prix aux Grands prix des Hebdos et aux Folios;

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations à M. Pierre Boulanger, rédacteur en chef du Messenger LaSalle, pour ses 37 années de journalisme et son engagement au sein de la communauté laSalloise.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA17 20 0233

Félicitations à la Fondation de l'hôpital LaSalle - gala " Black Tie "

Attendu que la première édition de l'événement de collecte de fonds, le gala « Black Tie » a connu un grand succès et a permis d'amasser la somme de 100 000 \$;

Attendu que la somme amassée à l'occasion de cette soirée contribuera à la mise à niveau du système d'échographies obstétricales et gynécologiques;

Attendu que la Fondation de l'hôpital LaSalle s'est engagée à amasser en 2017 la somme d'un million de dollars afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et services offerts aux usagers de l'hôpital;

Attendu que l'arrondissement de LaSalle offre son entière collaboration à la Fondation de l'hôpital LaSalle dans le cadre de ses activités;

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations à la Fondation de l'hôpital LaSalle pour le succès de l'événement de financement « Black Tie » et remercie les organisateurs de leur initiative.

Adoptée à l'unanimité.

10.13

CA17 20 0234

Condoléances - décès de M. Michel Gauthier

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. Michel Gauthier, survenu le 14 avril 2017. M. Gauthier était un employé retraité qui occupait auparavant un poste d'agent de système de gestion à la Direction des travaux publics.

Les membres du conseil prient Mme Sylvie Legault, employée retraitée de l'arrondissement, ainsi que toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA17 20 0235

Condoléances - décès de M. Marc Demers

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. Marc Demers. M. Demers était un employé retraité qui occupait auparavant un poste de contremaître à la Direction des travaux publics.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA17 20 0236

Condoléances - décès de M. Jean Grégoire

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Jean Grégoire, survenu le 5 avril 2017.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

CA17 20 0237

Condoléances - décès de M. Alfred Henri

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Alfred Henri, survenu le 15 avril 2017.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

CA17 20 0238

Approbation des procès-verbaux

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire tenue le 10 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.10

CA17 20 0239

Compte rendu du comité de circulation du 15 mars 2017

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 15 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1176152022

CA17 20 0240
Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2017

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.12 1172363043

CA17 20 0241
Contrat aux Excavations Super - reconstruction aqueduc/égout et voirie sur le boulevard LaSalle

Considérant que les citoyens LaSallois sont en droit d'avoir des infrastructures routières sécuritaires et de bonne qualité;

Considérant que cet appel d'offres fait partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1;

Considérant que le plus bas soumissionnaire possède une licence conforme de la Régie du bâtiment;

Considérant que le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

Considérant qu'une clause administrative protège la Ville si la situation juridique de l'adjudicataire est modifiée pendant les travaux;

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense de 946 900,78 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, représentant 100 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le boulevard LaSalle entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue.

D'accorder à Les Excavations Super inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 865 268,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 481942.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

D'annuler la résolution CM16 0915 recommandant l'octroi de la soumission 427296 à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud).

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1176152020

CA17 20 0242**Contrat à Procova - restauration du complexe aquatique Michel-Leduc**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 1 545 493,95 \$, taxes incluses, pour des travaux de restauration du complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Procova Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 485055 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 545 493,95 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1170269006

CA17 20 0243**Contrat à Sintra - planage et réfection de revêtement bitumineux sur 9 rues**

Considérant que les citoyens LaSallois sont en droit d'avoir des infrastructures routières sécuritaires et de bonne qualité;

Considérant que cet appel d'offres fait partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1;

Considérant que le plus bas soumissionnaire possède une licence conforme de la Régie du bâtiment;

Considérant que le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissible aux contrats publics (RENA);

Considérant qu'une clause administrative protège la Ville si la situation juridique de l'adjudicataire est modifiée pendant les travaux.

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 895 842,63 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, représentant 100 % du coût total du contrat pour les travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 852 497,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 482484, contrat RB 17-1712.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1176152025

CA17 20 0244

Contrat aux Pavages Chenail - réfection de revêtement bitumineux de 6 rues

Considérant que les citoyens LaSallois sont en droit d'avoir des infrastructures routières sécuritaires et de bonne qualité;

Considérant que cet appel d'offres fait partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1;

Considérant que le plus bas soumissionnaire possède une licence conforme de la Régie du bâtiment;

Considérant que le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissible aux contrats publics (RENA);

Considérant qu'une clause administrative protège la Ville si la situation juridique de l'adjudicataire est modifiée pendant les travaux.

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser une dépense de 3 516 405,48 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, représentant 100 % du coût total du contrat pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Les Pavages Chenail inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 444 406,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 482486, contrat RB 17-1713.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1176152024

CA17 20 0245
Entente sur les infrastructures - projet domiciliaire VIDA

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser la signature d'une nouvelle entente sur les infrastructures entre 9317-5404 Québec inc. et la Ville de Montréal pour le projet domiciliaire VIDA et mandater la mairesse d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente sur les infrastructures.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1175212003

CA17 20 0246
Contribution financière à AIRSOM-PRISME - festival Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme AIRSOM-PRISME en soutien à la réalisation de la 9e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

D'autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre les 4e et 5e Avenues, pour permettre à l'organisme de tenir le volet extérieur du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » le 19 août 2017. Les responsables devront assurer la surveillance des équipements prêtés dans la nuit du 19 au 20 août 2017.

D'autoriser l'installation d'une affiche devant le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.

D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de ce festival. Les boissons alcooliques devront être servies dans des verres de plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures.

D'autoriser la vente de nourriture durant l'activité, moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1176818042

CA17 20 0247

Contribution financière au Club de natation Calac Richelieu - demi-finale régionale du Lac St-Louis

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de natation Calac Richelieu pour la réalisation du programme de la demi-finale Régionale du Lac St-Louis qui se tiendra le 30 avril 2017 au complexe aquatique Michel-Leduc. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1176818048

CA17 20 0248

Félicitations et contribution financière - 25e anniversaire de l'événement Vélo Plaisir

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations à l'ensemble des organismes partenaires pour le 25^e anniversaire de fondation de l'événement Vélo Plaisir.

D'accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1176818047

CA17 20 0249**Contribution financière à La ligue des cadets de l'air Canada Québec - Escadron 796 - programme de la revue annuelle**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à La ligue des cadets de l'air Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui aura lieu au LaSalle Comprehensive High School le 19 mai 2017. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1176818051

CA17 20 0250**Contribution financière au Service des loisirs St-Nazaire - programme souvenir**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du spectacle annuel du Service des loisirs St-Nazaire inc. qui aura lieu à l'école secondaire Cavelier-de LaSalle le 7 mai 2017.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1176818050

CA17 20 0251**Contribution financière au Club Jeune Aire LaSalle - programme souvenir du gala annuel**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du gala annuel de gymnastique artistique du Club Jeune Aire LaSalle qui aura lieu le 28 mai 2017 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1176818049

CA17 20 0252

Contribution financière à la Ligue de sacs de sable de LaSalle - championnat provincial

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 800 \$ à la Ligue de sacs de sable de LaSalle pour la participation d'une équipe au championnat provincial qui se tiendra à Val-d'Or du 19 au 22 mai 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1176818055

CA17 20 0253

Contributions financières à la Fondation Cavelier-De LaSalle - gala méritas et gala sportif

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation Cavelier-De LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala méritas du 6 juin 2017 et du gala sportif du 7 juin 2017 de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1176818053

CA17 20 0254**Mandat et contribution financière au Club garçons et filles de LaSalle - programme d'accompagnement**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De mandater le Club garçons et filles de LaSalle à effectuer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir 2017 au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ au Club garçons et filles de LaSalle pour la gestion de ce programme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1176818041

CA17 20 0255**Convention et contribution financière à la Table de développement social - coordination de la revitalisation du secteur Airlie/Bayne**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2017 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1176818040

CA17 20 0256

Convention et contribution financière à la Table de développement social - animation dans le secteur Airlie/Bayne

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la poursuite du programme d'animation dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie/Bayne pour l'année 2017 et accorder une contribution de 35 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1176818039

CA17 20 0257

Convention et contribution financière à la Table de développement social - initiative de soutien au développement social local

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1176818043

CA17 20 0258**Délégation à une session de perfectionnement de l'Association québécoise des arénas**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser M. Mario Limperis de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à la 40e session de perfectionnement de l'AQAIRS, du 28 au 31 mai 2017, à Victoriaville.

D'entériner l'inscription à tarif privilégié et d'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1174670002

CA17 20 0259**Autorisation à l'école Notre-Dame-des-Rapides - barbecue dans la cour d'école**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir un barbecue dans la cour d'école située au 8585, rue George, le 20 juin de 16 h 30 à 19 h, dans le but d'amasser des fonds pour l'achat de matériel et équipements scolaires.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1174670001

CA17 20 0260**Autorisation à l'école Le Petit Collège - triathlon**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser l'école Le Petit Collège à tenir un triathlon sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle samedi le 3 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1176818045

CA17 20 0261

Fondation de l'Hôpital LaSalle - barbecue pour le personnel et les bénévoles

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 14 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1176818054

CA17 20 0262

Équipe de hockey Montréal 45 ans et plus - prêt de l'aréna Jacques-Lemaire

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accorder gratuitement un permis de hockey à l'équipe de hockey Montréal 45 ans et plus d'un regroupement de pompiers de la Ville de Montréal, entre le 5 mai et le 28 juillet 2017, à l'aréna Jacques-Lemaire, à des fins d'entraînement pour les Jeux mondiaux policiers-pompiers qui se tiendront du 7 au 16 août 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1174670003

CA17 20 0263

Cégep André-Laurendeau - course

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, le mercredi 3 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1174670004

CA17 20 0264**Maison des jeunes de LaSalle - vélothon**

Conformément aux dispositions du Code d'éthique et de conduite du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, monsieur le conseiller Serge Declos s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question, en raison d'un conflit d'intérêts apparent ou potentiel.

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'autoriser la Maison des jeunes de LaSalle à organiser un vélothon sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle le vendredi 19 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1176818052

CA17 20 0265**Aliénation des équipements informatiques désuets - Ordinateurs pour les écoles du Québec**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec.

D'autoriser le mandataire de l'organisme à prendre possession des biens.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1172607002

CA17 20 0266**Fermeture de règlements d'emprunt**

Attendu que l'arrondissement de LaSalle de la Ville de Montréal a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal,

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

Que l'arrondissement de LaSalle de la Ville de Montréal modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante: en remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe jointe à la présente.

Que l'arrondissement informe le MAMOT que le pouvoir d'emprunt des Règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que l'arrondissement demande au MAMOT d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires Municipales de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1173035006

CA17 20 0267
Reddition de comptes

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 11 avril 2017, ainsi que la liste des factures non associées à des bons de commande pour mars 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1173035007

CA17 20 0268**Dérogation mineure - abri d'auto permanent aux 8746-8752 boul. LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure afin de permettre un abri d'auto permanent sur le terrain abritant le bâtiment situé aux 8746 à 8752, boul. LaSalle, dont la distance de la ligne latérale est de 0,21 mètre et dont l'extrémité du toit par rapport à la ligne de terrain latérale est à 0,17 mètre, alors que selon le règlement de zonage n° 2098, articles 6.1.1.15.d) et f), la distance minimale d'une ligne latérale doit être de 1,0 mètre et la distance minimale de l'extrémité du toit par rapport à toute ligne de terrain est de 0,45 mètre.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1172363044

CA17 20 0269**Dérogation mineure - piscine hors-terre en cour avant au 7646 boul. Champlain**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une piscine hors-terre, la construction d'un perron ayant un empiètement de 4 mètres, la construction d'une promenade ayant une profondeur de 1,82 mètre et une largeur de 2,44 mètres, l'installation d'une clôture et d'une haie de 1,50 mètre de hauteur à partir du sol, le tout dans la cour avant du bâtiment situé au 7646, boul. Champlain, alors que selon les articles 6.1.1.19, 6.1.1.8, 6.1.1.32 et 5.5.7.3.a) du règlement de zonage n° 2098, l'installation d'une piscine en cour et marge avant n'est pas autorisée, l'empiètement maximal d'un perron en cour et marge avant ne peut excéder 2 mètres, la construction d'une promenade en marge et cour avant n'est pas autorisée et une clôture et une haie en cour avant ne peuvent excéder 80 centimètres de hauteur jusqu'à l'alignement avant du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1172363056

CA17 20 0270**Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.03 à 40.16.

D'adopter les points 40.03 à 40.16.

Adoptée à l'unanimité.

40.00

CA17 20 0271

P.I.I.A. - bâtiment accessoire au 2251 rue de Cannes-Brûlées

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001294146), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire sur le terrain abritant le bâtiment situé au 2251, rue de Cannes-Brûlées.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1172363052

CA17 20 0272

P.I.I.A. - ajout de 3 portes de garage au 2251 rue de Cannes-Brûlées

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001294066), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre des modifications par l'ajout de 3 portes de garage sur la façade latérale droite du bâtiment situé au 2251, rue de Cannes-Brûlées.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1172363051

CA17 20 0273

P.I.I.A. - remplacement du revêtement extérieur au 1880 avenue Dollard

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001292881), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur sur l'ensemble des façades du bâtiment situé au 1880, avenue Dollard.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1172363048

CA17 20 0274**P.I.I.A. - installation de 2 enseignes au 7685 rue Centrale**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation (3001295128), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur la façade avant et une enseigne sur la façade latérale droite du bâtiment situé au 7685, rue Centrale.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1172363054

CA17 20 0275**P.I.I.A. - remplacement du revêtement aux 1407-1413 rue John-F.-Kennedy**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001296349), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement du revêtement sur la façade avant du bâtiment situé aux 1407 à 1413, rue John-F.-Kennedy.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1172363055

CA17 20 0276**P.I.I.A. - construction d'un bâtiment multifamilial sur le lot numéro 5 662 396**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001244467), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial comportant dix-huit (18) unités de deux (2) étages de type « maison de ville » sur le lot numéro 5 662 396.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1162363188

CA17 20 0277

P.I.I.A. - construction d'un bâtiment multifamilial sur le lot numéro 5 662 398

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001244468), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial comportant dix-huit (18) unités de deux (2) étages de type « maison de ville » sur le lot numéro 5 662 398.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1162363190

CA17 20 0278

P.I.I.A. - construction d'un bâtiment multifamilial sur le lot numéro 5 662 397

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001244466), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial comportant seize (16) unités de deux (2) étages de type « maison de ville » sur le lot numéro 5 662 397.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1162363189

CA17 20 0279**P.I.I.A. - remplacement revêtement/perron/escalier/marquise/fenêtre au 12 - 66e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001289647), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement du revêtement sur la façade avant, du perron, de l'escalier et de la marquise et l'agrandissement de la fenêtre gauche de la façade avant du bâtiment situé au 12, 66^e Avenue.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que les colonnes sur le perron soient massives et ouvragées;
2. que le perron soit retenu par deux (2) pieux vissés dans le sol au lieu de deux (2) équerres s'appuyant sur la fondation.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1172363045

CA17 20 0280**P.I.I.A. - construction d'un bâtiment unifamilial sur la 3e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001294335), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial de 2 étages sur le terrain situé sur le lot numéro 1 079 235 (3^e Avenue).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que le jeu de briques soit présent sur la façade avant et les façades latérales du bâtiment et soit réparti sur sept (7) rangées de brique.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1172363047

CA17 20 0281**P.I.I.A. - démolition du bâtiment au 9790 boul. LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation (3001294655), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la démolition du bâtiment unifamilial situé au 9790, boul. LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1172363049

CA17 20 0282

P.I.I.A. - construction d'un bâtiment unifamilial sur le boul. LaSalle

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001281082), en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial de deux étages sur le lot numéro 1 929 501 (boul. LaSalle).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que les joints de mortier soient de mêmes couleurs que les briques respectives;
2. que l'atrium soit vitré autant du côté est que du côté ouest;
3. que les pentes de toit de chaque côté de l'atrium soient à double versant;
4. que les arbres à la droite du terrain soient remplacés par des arbustes afin de favoriser les vues sur le fleuve;
5. que le premier arbre à grand déploiement à partir de la droite soit déplacé à la gauche du deuxième arbre à grand déploiement ou ailleurs sur le terrain si ce dernier ne peut pas être déplacé en fonction de son essence.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1172363050

CA17 20 0283

P.I.I.A. - construction d'un bâtiment multifamilial sur la rue Bouvier

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction (3001244649), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 42 unités réparties sur 3 étages situé sur le lot numéro 5 749 209 (rue Bouvier).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que la brique sur l'ensemble des façades du bâtiment soit de format modulaire métrique (MTM) compte tenu que celles-ci sont visibles de toutes les voies publiques.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1172363019

CA17 20 0284**P.I.I.A. - construction de 5 bâtiments jumelés sur la rue du Bois-des-Caryers**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission des permis de construction (3001121806, 3001121807, 3001272384 et 3001272386 à 3001272392), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction de cinq (5) bâtiments jumelés de dix (10) unités de deux (2) étages situés sur le lot numéro 4 605 587 (rue du Bois-des-Caryers).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que les marquises sur les façades avant des bâtiments soient localisées en dessous de la bande de pierre artificielle horizontale située au-dessus de la porte.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1172363046

CA17 20 0285**Adoption premier projet de résolution - multifamilial (angle des rues Lyette/St-Patrick et chemin du Musée) (PP-13)**

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c-A-19.1;

Considérant le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08200508);

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles 3.5.1, 3.5.4.1, 3.5.7.3, 3.5.7.4.a) b) c), 3.5.7.5.a) b) d), 5.3.7.1.b), 5.3.6 et 7.21 du règlement de zonage numéro 2098, la construction d'un immeuble de type "multifamilial" "h4" de

3 étages comprenant 16 logements situé sur le lot numéro 1 929 426 (angle des rues Lyette et St-Patrick et du chemin du Musée) (PP-13).

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION

2. La présente résolution s'applique au lot portant le numéro de cadastre 1 929 426 localisé à l'angle des rues Lyette et St-Patrick et du chemin du Musée.

SECTION II – AUTORISATION

3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au terrain visé à l'article 2, la construction d'un bâtiment de type « multifamilial » « h4 » de 3 étages pour y aménager seize logements est autorisé aux conditions spécifiées dans la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger aux articles 3.5.1, 3.5.4.1, 3.5.7.3, 3.5.7.4.a) b) c), 3.5.7.5.a) b) d), 5.3.7.1.b), 5.3.6 et 7.21 du règlement de zonage numéro 2098 de l'arrondissement de LaSalle et les prescriptions du règlement relatives aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (LAS-0014) ne s'appliquent pas.

SECTION III – USAGES

4. La grille des usages et des normes C07-02 est abrogée et le territoire peut être occupé par de l'habitation de seize (16) logements.

SECTION IV – IMPLANTATION, ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

5. L'implantation du bâtiment et des cases de stationnement identifiées aux plans joints en annexe « A » de la présente résolution doivent être substantiellement conformes à ces plans A02 et A03 préparés par monsieur Basile Nakouzi, arch. et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle, en date du 11 avril 2017.
6. L'architecture identifié aux plans joints en annexe « B » de la présente résolution doivent être substantiellement conformes à ces plans A06, A06C, A07, A07C, V01, V02, V03 et V04 préparés par monsieur Basile Nakouzi, arch. et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle, en date du 11 avril 2017.
7. Pour l'émission du permis de construction, un plan d'aménagement paysager détaillé devra être présenté et approuvé.

SECTION V – DÉLAI DE RÉALISATION

8. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les soixante (60) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

SECTION VI – DISPOSITIONS PÉNALES

9. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 2, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 10.
10. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :
 - a) S'il s'agit d'une personne physique :

- Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$
- pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$
- pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$

b) S'il s'agit d'une personne morale :

- Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$
- pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$
- pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

SECTION VII – ENTRÉE EN VIGUEUR

11. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE « A »

Plans du sous-sol et plan du rez-de-chaussée préparés par monsieur Basile Nakouzi, arch. numérotés A02 et A03 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle en date du 11 avril 2017.

ANNEXE « B »

Plans des élévations et des perspectives préparés par monsieur Basile Nakouzi, arch. numérotés A06, A06C, A07, A07C, V01, V02, V03 et V04 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle en date du 11 avril 2017

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1172363057

CA17 20 0286

Certificats d'occupation du domaine public - mars 2017

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public pour le mois de mars 2017, relativement aux demandes suivantes :

NUMÉRO CERTIFICAT	TYPE OCCUPATION	ENDROIT	PÉRIODE
612336	Rue	rue Armel	23 mars 2017
612339	Trottoir	rue Centrale	23 mars 2017
608960	Rue	rue Monette	27 février au 10 mars 2017
610612	Rue	rue Patrice	6 mars 2017
609004	Rue	rue Centrale	19 février au 3 mars 2017
610124	Rue	7e Avenue	1er mars 2017
610788	Terrain municipal	7e Avenue	4 au 10 mars 2017
611492	Terrain municipal	rue Centrale	13 au 18 mars 2017
612277	Terrain municipal	7e Avenue	20 au 23 février 2017

612843	Rue	rue Centrale	22 mars 2017
612850	Rue	rue Centrale	23 mars 2017
610388	Rue	avenue Riverview	16 mars 2017
610061	Terrain municipal	boul. LaSalle	2 mars 2017
610271	Rue	boul. Angrignon	2 mars 2017
610598	Rue	boul. Angrignon	3 mars 2017
610611	Rue	boul. Angrignon	6 mars 2017
610898	Rue	boul. Angrignon	7 au 9 mars 2017
611625	Rue	boul. Angrignon	14 mars 2017
612000	Rue	boul. Angrignon	16 mars 2017
612066	Rue	boul. Angrignon	17 mars 2017
612319	Rue	boul. Angrignon	20 et 21 mars 2017
613231	Rue	boul. Angrignon	27 au 29 mars 2017
614038	Rue	boul. Angrignon	30 et 31 mars 2017
612671	Rue	rue Centrale	23 mars 2017

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1172363042

CA17 20 0287

Compensation monétaire pour fins de parcs - construction de 18 bâtiments sur la rue du Bois-des-Caryers

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 87 044,39 \$ pour les demandes de permis de construction numéros 3001121806 et 3001121807, 3001272383 à 3001272392 et 3001272429 à 3001272434, visant la construction de dix-huit (18) bâtiments semi-détachés de type «unifamilial» sur le lot numéro 4 605 587 (rue du Bois-des-Caryers).

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1172363036

CA17 20 0288

Compensation monétaire pour fins de parcs - construction d'un bâtiment sur la rue du Bois-des-Caryers

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 24 636,67 \$ pour la demande de permis de construction numéro 3001244467 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" sur le lot numéro 5 662 396 (rue du Bois-des-Caryers et Rosaire-Gendron).

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1172363037

CA17 20 0289

Compensation monétaire pour fins de parcs - construction d'un bâtiment sur la rue du Bois-des-Caryers

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 23 503,25 \$ pour la demande de permis de construction numéro 3001244466 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" sur le lot numéro 5 662 397 (rue du Bois-des-Caryers).

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1172363038

CA17 20 0290

Retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 495, 37^e Avenue à LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis.

D'annuler la résolution CA14 20 0703.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1176152019

CA17 20 0291

Arrêts obligatoires sur le boul. Shevchenko à l'angle de la rue Jean-Chevalier

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

Que deux (2) arrêts obligatoires soient installés sur le boul. Shevchenko :

- Un (1) arrêt obligatoire sur le boulevard Shevchenko à l'angle de la rue Jean-Chevalier en direction sud sur le côté nord-ouest de l'intersection;
- Un (1) arrêt obligatoire sur le boulevard Shevchenko à l'angle de la rue Jean-Chevalier en direction nord sur le côté sud-est de l'intersection.

Qu'une pré-signalisation soit installée sur le boulevard Shevchenko un mois avant la date prévue de l'installation des arrêts obligatoires projetés, le tout selon les normes de signalisation routière du Ministère des Transports du Québec.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la nouvelle signalisation aura été installée

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1176152023

CA17 20 0292

Projet pilote - arrêts toutes directions à 5 intersections

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser la réalisation d'un projet pilote pour l'implantation d'arrêts toutes directions et le suivi du comportement des usagers avant et après l'implantation dans 5 intersections de l'arrondissement de LaSalle soit :

Deux (2) arrêts obligatoires sur la rue Juliette :

- Un (1) arrêt obligatoire sur la rue Juliette à l'angle de la rue Ménard en direction est sur le côté sud/ouest de l'intersection;
- Un (1) arrêt obligatoire sur la rue Juliette à l'angle de la rue Ménard en direction ouest sur le côté nord/est de l'intersection.

Deux (2) arrêts obligatoires sur la 80^e Avenue :

- Un (1) arrêt obligatoire sur la 80^e Avenue à l'angle de la rue Bayne en direction nord sur le côté sud/est de l'intersection;
- Un (1) arrêt obligatoire sur la 80^e Avenue à l'angle de la rue Bayne en direction sud sur le côté nord/ouest de l'intersection.

Deux (2) arrêts obligatoires soient installés sur la rue Raymond :

- Un (1) arrêt obligatoire sur la rue Raymond à l'angle de l'avenue des Rapides en direction nord sur le côté sud/est de l'intersection;
- Un (1) arrêt obligatoire sur la rue Raymond à l'angle de l'avenue des Rapides en direction sud sur le côté nord/ouest de l'intersection.

Deux (2) arrêts obligatoires sur la 75^e Avenue :

- Un (1) arrêt obligatoire sur la 75^e Avenue à l'angle de la rue Centrale en direction nord sur le côté sud/est de l'intersection;
- Un (1) arrêt obligatoire sur la 75^e Avenue à l'angle de la rue Centrale en direction sud sur le côté nord/ouest de l'intersection.

Deux (2) arrêts obligatoires sur la 37^e Avenue :

- Un (1) arrêt obligatoire sur la 37^e Avenue à l'angle de l'avenue des Rapides en direction nord sur le côté sud/est de l'intersection;
- Un (1) arrêt obligatoire sur la 37^e Avenue à l'angle de l'avenue des Rapides en direction sud sur le côté nord/ouest de l'intersection.

Qu'une pré-signalisation soit installée sur toutes les nouvelles localisations un mois avant la date prévue de l'installation des arrêts obligatoires projetés, le tout selon les normes de signalisation routière du Ministère des transports du Québec.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la nouvelle signalisation aura été installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1176152021

CA17 20 0293**Décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1176456004

Dépôt de documents :

- Rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain

60.01

CA17 20 0294
Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De lever la séance à 20 h 48.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2017.